



**RESTAURATION
ACCUEIL PERISCOLAIRE**



2023/2024

Restauration scolaire



Le restaurant scolaire fonctionne
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 11h45 à 13h20



| Jean Madeleine | Marcel Pagnol | Henri David |
|----------------|----------------|---|
| 02.41.42.21.33 | 06.09.57.98.82 | Elémentaire 02.41.42.90.20 Maternelle 02.41.60.13.91 |



Réservations- Modifications- Annulations

Les réservations se font via l'Espace Familles pour les familles qui ont un espace.

Les familles n'ayant pas d'espace peuvent contacter dans les délais réglementaires le Service Education pour effectuer les réservations.

Pour les annulations et réservations de repas, un délai de 3 jours est à respecter.

Si votre enfant est malade, il est possible de faire un signalement d'absence avant 9h le jour de l'absence.

- Via votre Espace Famille en cliquant sur l'icône signalement d'absence
- Par téléphone au 02.41.31.22.05
- Par mail: education@ville-montreuil-juigne.fr

Les repas non annulés dans les délais sont facturés et les repas non réservés dans les délais sont majorés de 50 %.

En cas d'absence de l'enseignant, il faut prévenir le service Education au plus tard avant 9h le jour même si vous souhaitez annuler le repas ou la présence en accueil périscolaire et/ou l'étude.



Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)

L'Education Nationale impose l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) pour les enfants allergiques à divers aliments ou ayant besoin d'un traitement régulier pour soigner certaines maladies.

Pour établir ce document, les parents ou la personne responsable de l'enfant doivent prendre contact directement avec le centre Médico scolaire tél: 02.41.33.02.03 et contacter le responsable de la cuisine centrale tél: 02.41.42.35.80

Accueil périscolaire



L'accueil périscolaire fonctionne
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30



| Jean Madeleine | Marcel Pagnol | Henri David |
|----------------|----------------|----------------|
| 02.41.42.21.33 | 06.47.83.87.57 | 02.41.60.13.91 |



Réservations- Modifications- Annulations Fonctionnement

Les réservations se font via l'Espace Familles.

Les familles n'ayant pas d'espace peuvent contacter dans les délais réglementaires le Service Education pour effectuer les réservations.

Les annulations et réservations doivent se faire la veille.

Si votre enfant est malade, il est possible de faire un signalement d'absence avant 9h le jour de l'absence.

- Via votre Espace Famille en cliquant sur l'icône signalement d'absence
- Par téléphone au 02.41.31.22.05
- Par mail: education@ville-montreuil-juigne.fr

L'accueil périscolaire non annulé dans les délais est facturé d'un 1/4 d'heure et l'accueil non réservé dans les délais est majoré de 50 %. Si les horaires ne sont pas respectés, les 1/4 d'heure hors ouverture sont majorés de 50 %.



Prise en charge de l'enfant:

- Le matin: Le matin, les parents ou la personne responsable doivent remettre eux-mêmes le(s) enfant(s) aux agents responsables des accueils périscolaires.
- A la sortie: Les adultes pouvant reprendre le ou les enfants sont:
 - le père, la mère
 - les personnes autorisées sur l'Espace Famille et **UNIQUEMENT** ces dernières
- Les enfants de 8 ans et moins ne sont pas autorisés à partir seuls après l'accueil périscolaire.
- Les enfants de 9 ans dans l'année scolaire sont autorisés à partir seuls après l'accueil périscolaire munis d'une autorisation des parents.
- Ne pas utiliser le téléphone portable au sein de l'accueil périscolaire

Etude surveillée



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

De 16h15 à 16h45: récréation dans la cour de l'école sous la responsabilité du surveillant

De 16h45 à 17h15: étude dans une classe de l'école sous la responsabilité du surveillant



Réservations- Modifications- Annulations Fonctionnement

Les études surveillées sont ouvertes aux enfants des écoles à partir du CE1 et jusqu'au CM2.

Elles sont encadrées dans l'école, par des animateurs rémunérés par la municipalité pour un maximum de 16 enfants par surveillant. En cas de difficulté (manque de personnel, grève...), la mairie se réserve le droit de ne pas assurer l'étude surveillée et de rediriger les enfants vers l'accueil périscolaire.

Les réservations se font via l'Espace Famille **avant le 20 de chaque mois** pour le mois suivant. Aucune réservation n'est prise en compte après cette date.

L'étude n'a pas lieu chaque vendredi qui précède les vacances, la semaine avant les congés d'été et la première semaine de la rentrée scolaire.



L'effectif journalier minimum requis pour le fonctionnement des études est de 5 enfants. Si l'étude est annulée par manque d'effectifs, les parents des enfants sont informés.

En aucun cas l'enfant ne peut quitter l'école et revenir pour 16h45. L'enfant peut soit partir à 17h15 après l'étude s'il a l'autorisation ou avec une des personnes autorisée, à venir le chercher déclarées sur l'espace famille, soit réintégrer l'accueil périscolaire. Dans le second cas, il faut penser à réserver l'accueil périscolaire en complément de l'étude.

Informations administratives



Païement des Factures

En début de chaque mois chaque famille pourra visualiser sa facture concernant le mois précédent "Via l'espace Familles".

Le païement pourra se faire par:

- Prélèvement automatique fait le 20 du mois (au bout de 2 rejets le prélèvement est supprimé)
- païement en ligne
- Chèque, espèces, CESU (pour l'accueil périscolaire) en mairie

Pour l'accueil périscolaire la présence est enregistrée au 1/4 d'heure. Tout 1/4 d'heure entamé est facturé. Pour l'étude, quatre 1/4 d'heure sont comptabilisés.



Tarifs - Quotient Familial

Les tarifs des restaurants scolaires, des accueils périscolaires et des études municipales sont fixés par le Conseil Municipal. Ils sont disponibles sur le site de la ville.

Les tranches de quotient appliquées au tarif sont visibles aux mêmes endroits.

Pour pouvoir bénéficier du tarif en fonction de votre quotient vous devez :

- Soit donner l'autorisation d'accéder à CAF/pro au service
- Soit nous envoyer une copie de l'attestation CAF d'une validité de moins de 3 mois.

Le quotient familial est actualisé au mois de Février.

Si nous n'avons pas possibilité d'avoir une attestation ou l'accès à CAFPRO, nous appliquerons le tarif maximum.



Le nouveau quotient CAF, MSA sera pris en compte à partir de la date de réception du justificatif. La facture périscolaire ne pourra donc pas être régularisé rétroactivement.

Assurance

L'assurance scolaire est fortement conseillée. La commune ne pourra être **tenue** responsable en cas de vol d'objet détenus par l'enfant pendant le fonctionnement des activités périscolaires. Il est conseillé aux familles de ne confier à leur enfant, ni objet de valeur ni argent.

Note d'information famille



Restauration

Le temps de restauration scolaire est un moment où chaque enfant doit pouvoir déjeuner dans un environnement favorable afin de respecter son rythme. Or, ce temps est extrêmement générateur de nuisances sonores.

Les actions que nous mettons en oeuvre visent à favoriser et faciliter le calme du repas.

Nous avons donc fait le choix d'échelonner les arrivées dans le réfectoire par classe. L'ordre de passage change régulièrement. Chaque classe a un animateur référent.



L'accueil périscolaire

Les temps d'accueil doivent être rassurants et sécurisants tant sur le plan affectif que moral ou physique et permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme à travers une expression libre ou pilotée par un animateur.

Les agents sont disponibles et à l'écoute pour échanger et vous transmettre les informations nécessaires.



Déclarations d'accident- chocs traumatiques

A titre informatif, chaque accident, qu'il soit de responsabilité personnelle ou causé par un tiers fait l'objet d'une déclaration écrite d'accident.

Kévin Bidault, coordinateur des temps périscolaire prend contact avec la famille pour avertir et échanger de la situation. Ces déclarations peuvent être demandées par la famille pour les déclarations d'assurance.



Contact

N'hésitez pas à contacter le service éducation : 02.41.31.22.05 en cas de besoin, pour être mis en relation avec le responsable des temps périscolaires.

Ville de
Montreuil-Juigné



Service Education
Esplanade Jean Moulin
49460 Montreuil-Juigné
www.ville-montreuil-juigne.fr
02 41 31 10 40